

Voitures volantes et autonomes : le monde de demain



« *Les voitures volantes et autonomes, ce n'est plus de la fiction, c'est le monde de demain* », indique Alain Bensoussan au site d'information Atlantico.fr.

Si les voitures volantes et autonomes seront tout d'abord des produits de luxe, ayant un rôle positif sur l'environnement, elles seront aussi et avant tout au service du public. En effet, les services publics sont particulièrement intéressés par les véhicules autonomes pour des services de navettes vers les gares et les aéroports, voire des liaisons entre hôpitaux.

Les enjeux en termes de transport sont très importants. Le transport est voué à être partagé, connecté et autonome, il va devenir multimodal.

« *La construction du monde de demain, c'est des voitures volantes et autonomes en mobilité partagée* ».

Les voitures volantes et autonomes en phase d'expérimentation

La voiture volante désigne un véhicule hybride tenant à la fois de l'avion et de l'automobile. Ayant un double usage, elle peut être considérée comme un véhicule aéroterrestre. La réglementation applicable doit alors prendre en compte ces deux aspects.

Lorsque la voiture volante est en mode aéronef, elle doit répondre de la réglementation sur la circulation aérienne. Lorsque la voiture volante est en mode véhicule à moteur, elle doit répondre à celle relative à la circulation routière (1).

Sur les voitures autonomes, les routes sont au niveau trois et des expérimentations se développent.

L'infrastructure des télécoms jouera aussi une grande importance car il va falloir développer la 5G.

Pour les véhicules volants, c'est beaucoup plus facile car ce sera des lignes courtes qui seront balisées. Ce qui compte, c'est d'avoir des zones de décollage et d'atterrissage bien balisées ; grâce au système à décollage vertical des voitures volantes, l'environnement à sécuriser sera très limité.

Des expériences concrètes sont en passe de voir le jour.

Alain Bensoussan, « Les voitures volantes sont au coin de la rue et voilà ce qu'elles pourraient changer au quotidien », Atlantico 21-11-2020.

(1) « **Droit des systèmes autonomes** », Lexing Alain Bensoussan Avocats, paru chez Bruylant, Editions Larcier, collection Minilex, juillet 2019.